

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1077

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **1<sup>er</sup> février 2021** à 19 heures 30 en visioconférence.

Sont présents :	Monsieur Marco Julien	Conseiller no 1
	Monsieur René Bergeron	Conseiller no 2
	Monsieur Bertrand Le Grand	Conseiller no 3
	Monsieur Gaston L'Heureux	Conseiller no 4
	Monsieur Fernand Brousseau	Conseiller no 5
	Monsieur Jean-François Messier	Conseiller no 6

Est absent :

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présent, Monsieur Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité.

**RÉSOLUTION 2021-02-009**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déclaré par décret l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois depuis le 13 mars 2020;

ATTENDU l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui décrète que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de délibérations des membres;

ATTENDU QUE cet arrêté ministériel s'applique à la Municipalité puisqu'elle situe dans la région sociosanitaire de la Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déclaré un couvre-feu du 9 janvier 2021 au 8 février 2021 de 20h à 5h et qu'il incite tous les employeurs et organismes publics à faire du télétravail ou des réunions à distance;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de tenir la séance à huis clos en visioconférence.

**1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2021-02-010**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Présentation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des comptes payés – Janvier 2021

**Affaires courantes**

6. Dépôt du Rapport de gestion contractuelle 2020

**Administration**

7. Correction résolution 2020-07-113 / Comptes payés juin 2020
8. Correction résolution 2020-05-075 / Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1078

9. Octroi de contrat pour le changement des portes du centre communautaire / Portes et fenêtres  
Rénovation AMC inc.

**Aménagement du territoire**

10. Demande de dérogation mineure / Projet de développement domiciliaire route Laurier

**Travaux publics**

11. Autorisation de présenter une demande au volet AIRRL du programme de réhabilitation du réseau routier local du MTQ / Réfection de sections de la route des Crêtes

**Sécurité publique**

**Loisirs, culture et famille**

12. PSMMPI – Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier
13. Divers
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021.

**3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021**

**RÉSOLUTION 2021-02-011**

Il est proposé par Monsieur Gaston l'Heureux et résolu l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 janvier 2021.

**4. RAPPORT DES COMITÉS DE TRAVAIL**

Une rencontre virtuelle a eu lieu avec le comité consultatif d'urbanisme afin de traiter de la demande de dérogation mineure ayant été déposé. Ce sujet est à l'ordre du jour au point 10.

**5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS / JANVIER 2021**

**RÉSOLUTION 2021-02-012**

ATTENDU QUE le directeur général a déposé et présenté les comptes payés du mois de janvier 2021;

ATTENDU QUE la liste des dépenses présentée comprend notamment la totalité des dépenses réalisées par le Règlement 2018-11 concernant la délégation de pouvoir de dépenser;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes payés mentionnés se résumant ainsi :

Sous-total des dépenses	64 177,70 \$
Rémunération nette (employés et élus)	11 295,98 \$
<b>Total dépenses</b>	<b>75 473,68 \$</b>

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1079

**6. DÉPÔT DU RAPPORT DE GESTION CONTRACTUELLE 2020**

**RÉSOLUTION 2021-02-013**

Le Conseil prend connaissance du Rapport de gestion contractuelle présenté par Monsieur Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier. Ce rapport a été déposé sur le site internet tel que prévu.

**7. CORRECTION RÉSOLUTION 2020-07-113 / COMPTES PAYÉS JUIN 2020**

**RÉSOLUTION 2021-02-014**

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du conseil du 6 juillet 2020, le Conseil a adopté la résolution 2020-07-113 qui approuve les comptes payés présentés;

ATTENDU QU'il y a eu erreur entre la liste des comptes payés et celles présentés en séance du conseil et inscrit au procès-verbal;

ATTENDU QUE la somme à la résolution est de 55 180,<sup>99</sup> \$ et qu'on aurait dû lire 55 060,<sup>99</sup> \$, soit une différence de 120,<sup>00</sup> \$ de moins;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de corriger la résolution 2020-07-113 afin que le procès-verbal reflète la réalité.

**8. CORRECTION RÉSOLUTION 2020-05-075 / ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020**

**RÉSOLUTION 2021-02-015**

ATTENDU QUE le titre et le libellé de la résolution 2020-05-075 est erroné;

ATTENDU QUE la résolution aurait dû être titré de la façon suivante : « Présentation et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 avril 2020 »;

ATTENDU QUE le texte de la résolution aurait dû être de la façon suivante : « Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 avril 2020. »;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents de corriger la résolution 2020-05-075 tel que proposé.

**9. OCTROI DE CONTRAT POUR LE CHANGEMENT DES PORTES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE / PORTES ET FENÊTRES RÉNOVATION AMC INC.**

Point reporté.

**10. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE ROUTE LAURIER**

**RÉSOLUTION 2021-02-016**

ATTENDU QUE les propriétaires du lot actuel 3 591 106 ont déposé un projet de lotissement pour réaliser un développement domiciliaire sur la route Laurier;

ATTENDU QUE le projet de lotissement déposé prévoit quinze (15) terrains construisibles dont quatorze (14) sont visés par une demande de dérogation mineure;

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1080

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure pour les quatorze terrains vise l'article 4.3 *Dimension des lots en milieu non desservi* du Règlement de lotissement 04-2007 actuellement en vigueur;

ATTENDU QUE la norme minimale requise pour la façade prévue au règlement est de 45 mètres;

ATTENDU QUE le projet prévoit les façades suivantes :

- Terrain no.2 = 38,22 mètres dérogatoire de 6,78 mètres;
- Terrain no.3 = 38,29 mètres dérogatoire de 6,71 mètres;
- Terrain no.4 = 38,38 mètres dérogatoire de 6,62 mètres;
- Terrain no.5 = 38,45 mètres dérogatoire de 6,55 mètres;
- Terrain no.6 = 38,51 mètres dérogatoire de 6,49 mètres;
- Terrain no.7 = 38,59 mètres dérogatoire de 6,41 mètres;
- Terrain no.8 = 38,68 mètres dérogatoire de 6,32 mètres;
- Terrain no.9 = 38,8 mètres dérogatoire de 6,2 mètres;
- Terrain no.10 = 38,9 mètres dérogatoire de 6,1 mètres;
- Terrain no.11 = 39 mètres dérogatoire de 6 mètres;
- Terrain no.12 = 39,05 mètres dérogatoire de 5,95 mètres;
- Terrain no.13 = 39,1 mètres dérogatoire de 5,9 mètres;
- Terrain no.14 = 39,2 mètres dérogatoire de 5,8 mètres;
- Terrain no.15 = 43,59 mètres dérogatoire de 1,41 mètres;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est rencontré virtuellement le 21 janvier 2021 pour discuter de cette demande de dérogation mineure suivante et qu'ils ont fait l'analyse qui suit :

- Le projet n'a un seul élément dérogatoire, soit la façade minimale requise, la superficie des terrains proposés étant conformes;
- D'autoriser la dérogation ne causerait pas préjudice aux voisins puisque le secteur de la route Laurier a déjà un lotissement hors normes puisque de nombreux terrains en face du projet de développement ont des façades plus petites que celles proposés;
- La configuration des terrains proposée, soit des terrains moins larges, mais profonds, est bénéfique dans le cadre de construction sur la route Laurier puisque les marges de recul minimal d'un bâtiment principal dans cette zone sont de 15 mètres au lieu de 7,5 mètres comme dans de nombreuses autres zones. Ainsi, les futurs propriétaires pourront mieux aménager leur terrain de sorte à implanter le puits, les bâtiments principal et secondaires et les installations septiques;
- De refuser la demande causerait une perte de rentabilité du projet de développement et de retour sur investissement, tout en privant la Municipalité de certaines taxes potentielles;
- Pour toutes ses raisons, les membres du CCU recommande le Conseil d'autoriser la demande de dérogation mineure tel que proposé;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder les dérogations mineures au projet de lotissement tel que présenté dans le plan et avec les mesures présents dans cette présente résolution.

**11. AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE AU PROGRAMME AIRRL DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL DU MTQ / RÉFECTION DE SECTIONS DE LA ROUTE DES CRÊTES**

**RÉSOLUTION 2021-02-017**

ATTENDU QUE la Municipalité projette de réaliser la réfection de sections dans la route des Crêtes;

ATTENDU QUE la nature des travaux et de routes répond aux critères du programme AIRRL du MTQ;

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1081

ATTENDU QUE ce programme peut subventionner un projet autorisé

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents de corriger la résolution 2020-05-075 tel que proposé.

**12. PSMMPI – PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE  
IMMOBILIER**

**RÉSOLUTION 2021-02-018**

ATTENDU QUE la Municipalité a signalé son intérêt à participer au PSSMPI lors de la séance du conseil du 3 mars 2020 (résolution 2020-03-046);

ATTENDU QUE lors la Municipalité n'a pu participer au premier appel de projet du programme;

ATTENDU QUE la Municipalité a toujours intérêt à participer au programme à la hauteur de 4 000.00 \$, soit le seuil minimal requis pour obtenir une subvention de 6 000.00 \$ créant un fonds de 10 000.00 \$;

ATTENDU QUE l'engagement financier de la Municipalité est conditionnel à l'acceptation de l'aide financière dans le cadre du programme;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents de corriger la résolution 2020-05-075 tel que proposé.

**13. DIVERS**

**13.1 AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE AU FONDS DE LA SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE DU MTQ / SIGNALISATION POUR LA PROLONGATION DE LA RUE  
DU BOISÉ**

**RÉSOLUTION 2021-02-019**

ATTENDU QUE la Municipalité va procéder à la prolongation de la rue du Boisé au cours de l'année 2021;

ATTENDU QU'en 2019, la Municipalité avait reçu une aide financière dans le cadre du programme de Fonds de la sécurité routière du MTQ pour l'acquisition de la signalisation pour piéton et cycliste installé dans la portion asphaltée de la rue du Boisé;

ATTENDU QU'un appel de projets est à nouveau disponible jusqu'au 19 février 2021 pour le même programme et que la Municipalité juge pertinent de déposer une nouvelle demande pour la signalisation supplémentaire qui sera installée sur le nouveau tronçon de la rue asphaltée;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à payer la contribution nécessaire d'un montant estimé de 905,<sup>36</sup> \$ au projet estimé à un total de 1 665,<sup>99</sup> \$;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Bertrand Legrand et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier à déposer une demande dans le cadre de ce programme, de signer la demande ainsi que les documents en lien avec le suivi administratif.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1082

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 2021-02-020**

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 19h49.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la Municipalité.

\_\_\_\_\_  
Madame Annie Thériault  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Monsieur Mathieu Roy  
Directeur général et secrétaire-trésorier

